

---

# La LETTRE municipale

## de Saint Geoire en Valdaine

---

### É D I T O R I A L

---

Aux soirs des 9 et 16 mars derniers, les urnes ont désigné les 19 conseillers municipaux de Saint Geoire en Valdaine. Une majorité de ces conseillers se sont prononcés en ma faveur, en m'élisant à la fonction de maire. J'en ai accepté la charge avec respect et en toute connaissance de cause.

Je profite de la tribune qui m'est accordée pour remercier sincèrement toutes celles et ceux qui m'ont témoigné leur confiance d'abord, puis leur satisfaction, par téléphone ou par courrier.

Ils confortent la sérénité requise pour faire face aux situations et événements qui ne manqueront pas de jaloner les six années de mandat à venir, d'autant que je suis épaulé par des personnes dont les compétences et le dévouement sont déjà bien connus dans la commune. Nous travaillerons **en équipe, au nom d'une équipe**.

Comme nous nous y étions engagés, nous publions notre première « LETTRE municipale » qui reflète l'essentiel des points sur lesquels nous avons déjà travaillé au cours de ces premières semaines de mandat.

Cette première version est assez sobre car nous avons voulu privilégier une parution rapide. Elle ne manquera pas d'évoluer et ouvrira ses colonnes à d'autres intervenants. L'objectif restera dans la ligne que nous avons définie : se mettre au service de **tous** nos concitoyens et de l'ensemble du village.

La seule préoccupation qui guidera toutes nos réflexions et actions sera le bien-être des habitants de la commune.

Cordialement,

Michel Cudet

### S O M M A I R E

---

Prise de contact avec les services techniques P. 2

Travaux à la Gaité P. 2

Nouvelle gendarmerie P. 2

Conseil municipal P. 3  
P. 4  
P. 5

Les 5 pôles,  
les commissions,  
les syndicats et autres P. 6

École maternelle,  
suivi du chantier P. 7

Fermeture d'une classe P. 7

Audit par le CIFODEL P. 7

Permanences P. 8

Centre de loisirs P. 8

Agenda P. 8

Dépôt légal en cours

Conception : Mairie de Saint Geoire en Valdaine

Directeur de publication : Michel Cudet

Impression : Mairie de Saint Geoire en Valdaine

### RENCONTRE AVEC LES SERVICES TECHNIQUES

---

Dès le 25 mars, Christian Gaillard, maire adjoint en charge des travaux, a rencontré les agents des services techniques.

Il a pris connaissance de l'organisation et des charges de travail des personnels en place. Jacky Buisson est confirmé dans son poste de responsable de ce service. Un tour d'horizon sur le matériel et les futurs besoins a été fait. Quand la composition définitive de la

commission des travaux sera arrêtée lors du prochain conseil municipal, nous pourrons actualiser et harmoniser les tâches de chacune des six personnes qui composent le service. Une planification du travail sera établie à la semaine, en tenant compte, bien sûr, des priorités.

Christian GAILLARD

### TRAVAUX ROUTE DÉPARTEMENTALE - secteur La Gaité

---

Vendredi 21 mars, veille du long week-end de Pâques, est survenue une forte averse de neige.

L'entreprise en charge des travaux a quitté le chantier, en le laissant en l'état (chaussée détériorée et creusée de trous) rendant la circulation dangereuse. Dans l'impossibilité de contacter l'entreprise (répondeur), nous avons pu joindre la DDE le samedi matin et celle-ci nous a autorisés à mandater une entreprise locale pour « boucher les trous » et rendre ainsi la chaussée praticable aux véhicules dans la

matinée. Dès le mardi 25, nous avons fait le point avec le chef de chantier et le responsable de la DDE. Un accord a été mis en place : la route doit toujours être en état lorsque l'entreprise de travaux publics n'est plus sur le site. Dorénavant, les prochaines réunions se tiendront l'après-midi pour que Mr Gaillard, maire adjoint en charge des travaux, puisse en assurer le suivi.

Christian GAILLARD

### GENDARMERIE

---

#### Projet de nouveaux locaux.

Mercredi 26 mars, Christian Gaillard, maire adjoint en charge des travaux et Charles Bazus, maire adjoint en charge de l'environnement, ont rencontré les représentants de la commission de la gendarmerie chargée d'évaluer la proposition de terrain sur le site de Champ Morel, à Choiché (terrain proposé par Mme Hourrègue, ancien maire).

Cette commission composée du médecin chef du service de santé de Grenoble, d'un officier du service du génie, du lieutenant Levêque du

service des transmissions et du maréchal des logis Lacour du service des affaires immobilières du groupement de gendarmerie de l'Isère, avait pour mission d'observer les lieux en vue de soumettre à son administration le terrain proposé par la commune.

Après examen, la commission s'est retirée et nous fera connaître sa position ultérieurement.

Le maréchal des logis, chargé de la gestion administrative, a sollicité un rendez-vous avec le maire pendant la semaine du 7 au 12 avril.

Charles BAZUS

---

La LETTRE municipale est un moyen de liaison et d'information à destination des habitants. Ses colonnes vous sont ouvertes. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles, photos, etc.

---

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2008

---

DÉCLARATION DU DOYEN : Charles Bazus

« En ma qualité de doyen, j'ai le plaisir d'accueillir tous les nouveaux élus.

La campagne est close, les urnes ont désigné les candidats élus, il faut maintenant nous tourner vers l'avenir et travailler tous ensemble pour notre village et sa présence au sein du Pays Voironnais.

Je me permets de rappeler à tous que la charge de travail que représente une désignation au Pays Voironnais est importante, l'assiduité aux séances est incontournable si l'on veut faire entendre notre voix de façon influente ; aujourd'hui, beaucoup d'orientations concernant notre vie de tous les jours sont prises dans le contexte du Pays Voironnais.

Il faudra défendre la place de Saint Geoire dans la vallée et à l'intérieur de la communauté. En janvier, Mme Hourrègue en avait souligné l'importance.

Nous devons prendre en compte une des surprises de ces élections, à savoir la non réélection de Mr Monin-Picard à Massieu. Il était un des piliers du Pays Voironnais et notamment, vice-président en charge de l'agriculture, qui est si importante pour la vallée. Il était également présent dans tous les syndicats.

Autre surprise : Voiron, la ville centre, a changé de majorité. Un nouvel équilibre politique doit être trouvé au plus tôt car nous ne voulons pas être pris dans l'engrenage des intérêts de la communauté grenobloise et transformer notre territoire en dortoir. Ceci demande une vigilance urgente.

Il est possible de trouver un accord avec les maires qui militent pour préserver une qualité de vie. Deux d'entre eux que je connais bien vont certainement se prononcer pour la présidence de la Communauté du Pays Voironnais ; notre commune devrait être présente pour défendre la vallée. L'équilibre actuel serait donc maintenu.

Personnellement, je n'ai jamais caché mon intérêt pour la Communauté du Pays Voironnais où je siège de manière assidue depuis mon élection de l'an dernier. Je tiens à participer à la nouvelle assemblée du Pays Voironnais pour mettre en avant la défense des intérêts de St Geoire, de la vallée et de son agriculture. L'évolution de la future assemblée m'intéresse donc tout particulièrement.

Cette première séance de conseil municipal est destinée à élire le maire et les maires-adjoints. Ces votes sont importants. Ils doivent prendre en compte plusieurs critères : la compétence, l'expérience, l'engagement et la disponibilité.

Je vous donne lecture de divers articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui gouvernent l'élection du maire et de ses adjoints. »

---

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2008

---

## Rappel des règles :

### QUORUM :

Pour élire la municipalité, le conseil municipal doit être au complet. Néanmoins, il n'est pas nécessaire que tous les conseillers en exercice siègent effectivement à la séance d'élection du maire et des adjoints. Aucune disposition ne prévoit par ailleurs que le futur maire soit présent au moment de son élection.

En outre, un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner, à un autre membre du conseil de son choix, un pouvoir écrit de voter en son nom.

Ce pouvoir doit comporter la désignation du mandataire et l'indication de la (ou des) séance(s) pour lesquelles le mandat est donné.

Selon la jurisprudence, cette possibilité de pouvoir écrit est applicable lorsque le conseil municipal est appelé à élire le maire et ses adjoints.

La présidence de la séance au cours de laquelle est élu le nouveau maire est dévolue au doyen d'âge.

Les règles de quorum à respecter pour l'élection du maire et des adjoints sont fixées par l'article L.2121-17 du CGCT. Ainsi, la majorité des membres en exercice doit être présente lors de l'ouverture de la séance.

Ce quorum est calculé en comptabilisant le nombre de conseillers en exercice qui assistent à la séance. Sont ainsi comptabilisés les conseillers physiquement présents, ainsi que ceux qui ont donné procuration à un mandataire.

L'élection ne peut valablement avoir lieu que si ce quorum est atteint à l'ouverture de la séance, c'est à dire au moment où le doyen d'âge prend la présidence pour faire procéder à l'élection. Ainsi, le départ d'un ou de plusieurs conseillers en cours de la séance, avant l'ouverture des scrutins, n'affecte pas l'élection dès lors que le quorum a été respecté au début de la séance.

### MODE DE SCRUTIN :

L'article L.2122-7 du CGCT prévoit que le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. La majorité se calcule par rapport au nombre de suffrages exprimés, une fois décomptés les bulletins blancs et nuls, et non par rapport à l'effectif légal du conseil.

L'élection du maire n'implique pas d'obligation de déclaration de candidature. Ainsi, un conseiller qui ne se serait pas porté candidat peut tout à fait être élu maire, quand bien même il n'aurait pas été tête de liste aux élections municipales.

### PUBLICITÉ DE LA SÉANCE :

L'élection du maire et des adjoints se déroule en principe en public. Elle peut toutefois se dérouler à huis clos. La demande doit alors être présentée par trois conseillers ou par le maire, la décision finale étant prise, sans débat, à la majorité absolue des conseillers présents ou représentés.

Maire et adjoints sont élus au scrutin secret. Selon la jurisprudence, il n'est pas obligatoire d'utiliser des isolements, ou des enveloppes. Sont ainsi admis les bulletins rédigés par les conseillers eux-mêmes ou encore les bulletins portant un nom inscrit à l'avance par le conseiller.

### ENTRÉE EN FONCTION :

L'entrée en fonctions du maire et des adjoints est effective dès leur élection par le conseil municipal. Les résultats sont rendus publics par voie d'affiche dans les vingt quatre heures et doivent être affichés à la porte de la mairie. Cet affichage présente le nom des élus et de la fonction à laquelle chacun d'entre eux a été désigné.

---

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2008

---

DÉSIGNATION DES ASSESSEURS :

Mme Brestaz et Mr Letort.

APPEL À CANDIDATURE

« *Compte-tenu de ce que j'ai résumé précédemment et plus particulièrement, de la charge de travail d'une représentation à la Communauté du Pays Voironnais, notre équipe, après concertation, a décidé de répartir les tâches pour une plus grande efficacité et réactivité. Après en avoir débattu, le groupe St Geoire Ensemble propose au poste de Maire Monsieur Michel Cudet.* »

Mme Fiette propose sa candidature et déclare : « *Je suis choquée de voir que le candidat qui se présente ne reflète pas pour moi les engagements pris envers les St Geoiriens lors de la campagne électorale et c'est à ce titre que je vous soumets ma candidature* »

Mr Cudet accepte d'être candidat au poste de maire et précise : « *En effet, je suis disponible - j'ai de l'expérience, j'ai fait la preuve de mon engagement au service de la collectivité - quant à la compétence, elle se vérifie sur le terrain. De plus, le maire n'est pas un homme seul ; il agit avec une équipe et au nom d'une équipe.* »

ÉLECTION À BULLETIN SECRET

DÉPOUILLEMENT - PROCLAMATION DU MAIRE : Mr Michel Cudet

MISE EN PLACE DU MAIRE

INTERVENTION DU MAIRE

« *Je remercie les élus qui m'ont accordé leur confiance. Je m'attacherai à faire en sorte qu'ils ne soient pas déçus, donc à agir de mon mieux et en concertation permanente, au service de tous les Saint Geoiriens.* »

ÉLECTION DES MAIRES ADJOINTS – PRÉSENTATION PAR LE MAIRE

« *L'administration nous autorise 5 adjoints, respectivement 1er, 2ème, 3ème, 4ème et 5ème adjoint, selon l'expression consacrée. Les maires adjoints ont à gérer et animer divers secteurs dont ils sont pleinement responsables et dont ils doivent rendre compte auprès du conseil municipal. Il ne s'agit donc pas d'une simple nomination honorifique mais bien d'installer une courroie relais entre les décisions du conseil et leur mise en action. Il faut souvent monter en première ligne et « mouiller la chemise ». Mais ils ne travaillent pas seuls et sont appelés à fonctionner en binôme. A deux, c'est mieux.* »

En conséquence, nous constituons 5 pôles correspondant à des champs d'action bien définis, à savoir :

Environnement – Travaux et logistique – Social – Education, Sports et Loisirs – Economie et Tourisme.

ÉLECTION DES ADJOINTS

DÉPOUILLEMENT – PROCLAMATION DES ADJOINTS

INSTALLATION DES FONCTIONS DES ADJOINTS (voir tableau page suivante)

---

PROCHAINE RÉUNION DE L'ENSEMBLE DES ÉLUS

Vendredi 4 avril à 14h : Présentation du personnel communal aux élus - Visite du patrimoine communal - Prise de connaissance des travaux en cours sur les lieux.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : vendredi 18 avril à 20h30.

---

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2008

---

## ENVIRONNEMENT

Charles Bazus

- cadre de vie
- urbanisme
- agriculture
- plan développement durable
- Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Membres : à définir

## TRAVAUX – LOGISTIQUE

Christian Gaillard

- entretien courant
- routes - déneigement
- grands travaux
- électrification
- suivi du personnel & véhicules

Membres : à définir

## SOCIAL

Nicole Brestaz

- CCAS Foyer-logement
- centre aéré
- relais emploi
- cas particuliers

Membres : à définir

## ÉDUCATION SPORTS LOISIRS

Brigitte de Boisanger

- animation village, manifestations
- écoles - collèges - lycées
- associations sportives & autres
- bibliothèque

Membres : à définir

## ÉCONOMIE ET TOURISME

Michel Krystlik

- réactiver les outils de promotion du tourisme
- infrastructures pour micro activité
- emplois de proximité
- promotion économie locale - commerces

Membres : à définir

---

## COMMISSION APPELS D'OFFRES – ÉTUDES – PROJETS

**Maire + 3 titulaires** : Charles Bazus - Isabelle Fiette - Christian Gaillard

**3 suppléants** : Jean-Pierre Valette - Patrice Mortreuil - Bernard Collet-Beillon

---

## CAPV – SYNDICATS – HOPITAL LOCAL

- Communauté d'agglomération : **2 titulaires** : Charles Bazus - Michel Cudet  
**2 suppléants** : Christian Gaillard - Michel Krystlik
- Syndicat Incendie : **2 titulaires** : Christian Gaillard - Serge Tessier  
**1 délégué suppléant** : Eric Graux
- SIAGA : **2 délégués titulaires** : Patrice Mortreuil - Christian Gaillard  
**2 délégués suppléants** : Stéphane Tirard - Bernard Letort
- SIVU Collège Le Guillon : **2 titulaires** : Bernard Letort - Nicole Brestaz  
**1 suppléant** : Bernard Collet-Beillon
- SIVU Lycée Pravaz : **2 titulaires** : Bernard Letort - Nicole Brestaz  
**1 suppléant** : Bernard Collet-Beillon
- SIVU Culturel : **1 titulaire** : Marielle Brunet  
**1 suppléant** : Pierre Eymery
- HOPITAL LOCAL : Maire – Brigitte de Boisanger - Nicole Brestaz
- CCAS : **8 élus** : Nicole Brestaz - Brigitte de Boisanger - Marielle Brunet  
Marie-Cécile Chollat - Pierre Eymery - Isabelle Fiette  
Bernard Letort - Mireille Raketic
- Commission des Écoles : **2 titulaires** : Bernard Letort - Brigitte de Boisanger
- Association Cervelong : Stéphane Tirard - Bernard Collet-Beillon

## Travaux - Logistique

### CONSTRUCTION ÉCOLE MATERNELLE

#### 1<sup>ère</sup> réunion hebdomadaire de chantier

Le mercredi 26 mars a marqué le premier contact des nouveaux élus avec l'architecte et les représentants des entreprises concernées.

Christian Gaillard, adjoint en charge des travaux, accompagné de Charles Bazus, ont pris connaissance de l'avancement des travaux qui se déroulent suivant le programme établi précédemment, avec très peu de retard sur le planning.

Les prochaines réunions se dérouleront le mercredi après-midi auxquelles seront invités les membres de la commission des écoles afin de faire le relais avec l'équipe enseignante.

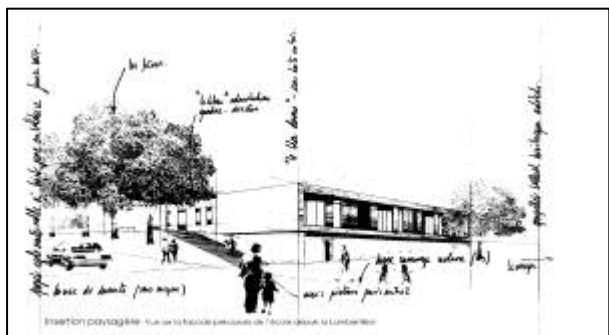
En réponse à leur demande (travaux de laque sur menuiserie), Mr Gaillard a bien précisé au maître d'œuvre ainsi qu'aux entreprises qu'il n'était pas envisagé de « travaux complémentaires au marché de base ».

Christian GAILLARD

## Éducation - Sports - Loisirs

### APPEL AUX INSCRIPTIONS

A ce jour, la fermeture d'une classe de maternelle est annoncée pour la rentrée 2008, faute d'effectif.



Nous vous rappelons qu'il est **urgent** d'inscrire à la maternelle les enfants nés en 2005, ainsi que ceux nés en 2003 et 2004 s'ils n'étaient pas scolarisés à St Geoire en Valdaine. Merci de contacter au plus tôt Mme Cachon, directrice, au 04 76 07 17 20 (attention : vacances scolaires du 12 au 28 avril).

Il est prévu que la nouvelle école maternelle soit opérationnelle en septembre 2008.

Marielle BRUNET

## Finances

### AUDIT FINANCIER

#### Examen de la situation financière de la commune par un expert du CIFOFEL.

Mandaté par le CIFODEL (Centre d'Information et de Formation des Elus), un expert en gestion financière et marchés publics a entrepris l'examen de la situation financière de la commune. Dans un premier temps, la saisie des données des comptes des sept dernières années est en cours. Ensuite, une prospective sera

établie qui tiendra compte des capacités financières communales pour les investissements à venir.

Finalement, fin avril, ce diagnostic financier des comptes de la commune (2001-2008) permettra à l'expert de faire ses conclusions.

Michel CUDET

### PERMANENCES

#### Horaires du secrétariat de Mairie

Lundi, jeudi, vendredi, samedi  
de 8h30 à 12h

Mardi, mercredi  
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

#### Bibliothèque

Mardi de 10h à 11h

Samedi de 14h30 à 15h30

**CAUE** (conseil en architecture) *sur rendez-vous*

1er jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h30

**Habitat et développement** *sur rendez-vous*

1er jeudi de chaque mois de 14h à 16h

**Conciliateur** *sur rendez-vous*

3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 9h à 12h

#### Retraite CRAM

4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h30

#### Programme d'intérêt général

3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 14h à 17h

**ARS** (aide aux victimes)

Tous les mercredis de 14h à 17h

**MSA** Au centre médico-social de Pont de Beauvoisin  
(Isère), le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 14h à 16h

#### Relais emploi

Lundi de 13h30 à 17h

mardi 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

jeudi de 13h30 à 17h

vendredi de 9h30 à 12h

**Adéquation** (travail à domicile)

Au relais emploi. Jeudi et vendredi de 9h à 12h

#### Maison de l'emploi

1er et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 9h à 12h

**Assistante sociale** *sur rendez-vous*

Au foyer logement les mardi et jeudi, 9h à 12h

Mercredi matin, permanence téléphonique

Tél : 04 76 07 61 61

#### Assistantes maternelles

Renseignements au service PMI

Foyer logement - Tél : 04 76 07 59 98

#### Déchetterie de Montferrat

Mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h30

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

#### Déchetterie de St Nicolas de Macherin

Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h30

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

### CENTRE DE LOISIRS - Vacances d'avril

Du lundi au vendredi, chaque semaine un thème. Journée ou demi-journée. Garderie possible de 8 h à 9 h et de 17 h à 18 h. Tarif en fonction du quotient familial.

#### Du 14 au 18 avril :

Les marionnettes à fils - Les oiseaux qui dansent

Les marionnettes à gants - Le roi Jules 1<sup>er</sup>

#### Du 21 au 25 avril :

Le vent - Tourne... tourne moulin

Vole... vole cerf-volant

Les 14, 15, 16 avril de 14h à 15h30 :

Stage Roller - Débutant

Patiner avec des rollers, équilibre, glisse, jeux

#### Les 14, 15, 16 avril de 10h à 12h :

Stage VTT - À partir de 9 ans

Aventure nature, chemin de traverse, rivière, forêt.

Balade, technique, aventure

Les 15, 16, 17, 18 avril de 10h à 11h30

Stage cirque - À partir de 5 ans

Pantin jongleur, pantin sauteur

Enfance et loisirs - La Martinette - 04 76 07 61 72

### AGENDA

**Lundi 14 avril** : Don du sang à la salle polyvalente (La Martinette) - **Samedi 19 avril** : Repas de la Boule Valdaine, STU (à côté de la Poste) - **Dimanche 20 avril** : Promenade de printemps des Donneurs de sang - **Dimanche 27 avril** : Journée des déportés, cérémonie à 11h 30 - **Samedi 3 mai** : Vogue annuelle et repas du Comité des fêtes de St Bueil - **Dimanche 4 mai** : Vogue annuelle et vide grenier du Comité des fêtes de St Bueil - **Samedi 17 mai** : Tournoi de foot en salle à St Geoire en Valdaine - **Samedi 17 et Dimanche 18 mai** : Exposition vente du Club Rencontre à St Geoire en Valdaine